

**AR Prefecture**

024-212402564-20250415-CDELIB2025\_37-DE  
Reçu le 24/04/2025  
Publié le 24/04/2025

MARSAC  
  
SUR L'ISLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 03

Votants 21

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, Isabelle LEGLAT, BROS Stéphane, LANZERAY Stéphane, LAGARDE Thierry.

**Absents ayant donné pouvoir** : Patrick DUBOIS (pouvoir à DUTILLEUL Jean-Marc), Patrick MARQUES (pouvoir à DALESME Delphine), Patrice MEYNIER (pouvoir à LAGARDE Thierry).

**Absentes sans donner pouvoir** : LHOUMAUD Peggy, JODON Julia.

Delphine DALESME a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/37. Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 mars 2025**

Rapporteur Monsieur le Maire,

M. le Rapporteur rappelle que le projet de procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 a été établi et le soumet à l'apposition des membres du Conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

*VU le Code général des Collectivités Territoriales,*

*VU le projet de procès-verbal,*

**APPROUVE le Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2025 ci-annexé.**

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD,  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*